

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° 2008-6-7-2

**Service consulté**

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DES COMITES DE SUIVI  
MIS EN PLACE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS AVEC LES  
PARTENAIRES CULTURELS**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, de désigner le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine et un suppléant au sein des comités de suivi mis en place dans le cadre des conventions avec les partenaires culturels.

Depuis quelques années, dans le cadre de l'évolution de l'action culturelle départementale, le Conseil Général, en concertation avec les autres collectivités publiques, a opté pour une politique de partenariat, sous forme de conventions pluriannuelles, avec les structures culturelles, pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques.

Ainsi, l'aide départementale apparaît de manière plus lisible et pertinente dans la mesure où elle s'inscrit en cohérence avec ses orientations culturelles.

A l'occasion de ces accords multipartenariaux et pluriannuels, des comités de suivi sont mis en place, composés des représentants des différents partenaires engagés.

Se réunissant une fois par an au moins, ils sont chargés de veiller au respect des dispositions de la convention et à la mise en œuvre du projet culturel de la structure concernée, en dressant le bilan de l'exercice passé et les perspectives à venir.

Les actions de l'organisme font ainsi l'objet d'un suivi permanent et régulier, ainsi que d'une évaluation en fin de contrat, dans le cadre strictement conventionnel.

Ainsi, à l'instar de la démarche de la Région, il vous est proposé de désigner le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine et un suppléant pour représenter le Département au sein des comités de suivi mis en place dans le cadre des conventions entre le Département et ses partenaires culturels.

Sont concernées les conventions ayant pour objet de soutenir l'activité culturelle des partenaires suivants :

↳ **Au titre des Expressions Artistiques :**

- › L'Ensemble Instrumental "La Follia"
- › L'AREFAC – Mission Voix Alsace
- › La Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace
- › Les Tréteaux de Haute-Alsace
- › Pandora la Compagnie

↳ **Au titre des Institutions et Lieux de Diffusion :**

- › L'Agence Culturelle d'Alsace (ACA)
- › Les Dominicains de Haute-Alsace
- › Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC)
- › L'Atelier du Rhin à Colmar
- › La Filature à Mulhouse
- › Le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch (CRAC)
- › L'Institut Européen des Arts Céramiques à Guebwiller (IEAC)
- › LE CREA à Kingersheim
- › La Passerelle à Rixheim
- › Le Théâtre La Coupole à Saint-Louis
- › Le Relais Culturel de Thann

↳ **Au titre du Développement Culturel des Territoires :**

- › La Ville de Mulhouse
- › La Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Espace Culturel Grün à Cernay
- › La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

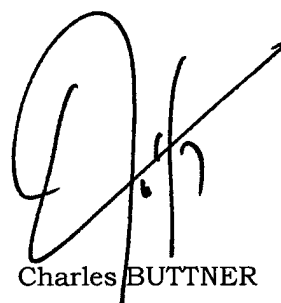
↳ **Au titre du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques :**

Pour les conventions à intervenir avec :

- › les Villes de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis pour le fonctionnement des Conservatoires à rayonnement départemental et communal ;
- › les collectivités gestionnaires des futures écoles centres.

Par ailleurs, en ce qui concerne les associations ou structures, outils de l'action culturelle départementale (ACA, Dominicains de Guebwiller, CDMC), je vous précise qu'une représentation est prévue au sein des instances délibératives et figure dans le catalogue des missions confiées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## **ANNEXE**

Liste des partenaires culturels :

### ↳ **Au titre des Expressions Artistiques :**

- › L'Ensemble Instrumental "La Follia"
- › L'AREFAC – Mission Voix Alsace
- › La Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace
- › Les Tréteaux de Haute-Alsace
- › Pandora la Compagnie

### ↳ **Au titre des Institutions et Lieux de Diffusion :**

- › L'Agence Culturelle d'Alsace (ACA)
- › Les Dominicains de Haute-Alsace
- › Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC)
- › L'Atelier du Rhin à Colmar
- › La Filature à Mulhouse
- › Le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch (CRAC)
- › L'Institut Européen des Arts Céramiques à Guebwiller (IEAC)
- › LE CREA à Kingersheim
- › La Passerelle à Rixheim
- › Le Théâtre La Coupole à Saint-Louis
- › Le Relais Culturel de Thann

### ↳ **Au titre du Développement Culturel des Territoires :**

- › La Ville de Mulhouse
- › La Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Espace Culturel Grün à Cernay
- › La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

### ↳ **Au titre du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques :**

Pour les conventions à intervenir avec :

- › les Villes de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis pour le fonctionnement des Conservatoires à rayonnement départemental et communal ;
- › les collectivités gestionnaires des futures écoles centres.